



Simulation N°176402 faite le 25/07/2019
Valable jusqu'au 25/08/2019
Sous réserve d'acceptation par SGB

Votre conseiller : Laurent LOPEZ
laurent.lopez@sgb-finance.com
06 73 84 80 59



Marque : JEANNEAU - Modèle : NC 33
Moteur - Neuf -
259 000,00 € TTC (TVA : 20,00 %)



AN66 AN66
0 *
voile@an66.fr



ALLIANCE NAUTIQUE 66
CANET EN ROUSSILLON 66140
.
ARNAUD ABBANI
0635452851
voile@an66.fr

Votre simulation de Location avec Option d'Achat (LOA)

Apport : 64 750,00 € soit 25,00 % du prix d'achat TTC

- Dont 1^{er} loyer : 64 750,00 € soit 25,00 % du prix d'achat TTC

- Dont dépôt de garantie (DG) : 0,00 € soit 0,00% du prix d'achat TTC

Nombre d'échéances	Montant sans assurances (% du prix d'achat TTC)	Montant avec assurances facultatives (% du prix d'achat TTC)
1 mois	64 750,00 € (25,000 %)	64 827,70 € (25,030 %)
143 mois	1 535,95 € (0,593 %)	1 613,65 € (0,623 %)

Durée totale : 12 ans

La tarification proposée est établie selon les règles fiscales en vigueur et est susceptible de modification lors de toute réforme fiscale à venir.

Détails de la simulation

Option d'Achat : 25,90 € soit 0,01 % du prix d'achat TTC

TVA sur les loyers : 10,00 %

Frais de dossiers (inclus dans le 1^{er} prélèvement) : 300,00 €

En cas d'acquisition :

Montant total dû hors prestations facultatives : 284 417,00 € soit 109,81 % du prix d'achat TTC

Montant total dû avec prestations facultatives : 295 605,80 € soit 114,13 % du prix d'achat TTC

Si livraison au-delà d'un mois : la tarification est indexée sur la variation des taux euribor 12 mois, tec 5 ans et tec 10 ans selon la durée de la location..

Coûts des assurances facultatives

Assurance Emprunteur (1) : Montant total dû sur la durée du financement : 11 188,80 € TTC. Prime mensuelle pour l'emprunteur : 77,70 € TTC

(1) L'assurance comprend la garantie de base «Décès/Perte Totale et Irréversible d'Autonomie» pour les personnes âgées de 18 à 59 ans inclus et uniquement la garantie « Décès » pour les personnes âgées de 60 à 69 ans inclus. Tarification pour une personne dont l'état de santé n'implique pas de surprime et sous réserve de satisfaire aux conditions d'adhésion. (1) : voir détail des garanties dans les notices d'information des produits d'assurance.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

***Voir mention page 3.** SGB Finance est une filiale des groupes BENETEAU et CGL (Groupe Société Générale). SGB Finance - 69, avenue de Flandre - 59708 Marcq-en-Baroeul cedex - France. SA au capital de 6 054 250 euros - Siren 422 518 746 - RCS Lille Métropole. N° TVA Intracommunautaire : FR 20 422 518 746. Le contrat d'assurance collective à adhésion facultative n° 875 1313/05A est souscrit par CGL, tant pour son nom propre qu'au nom et pour le compte de ses filiales, par l'intermédiaire de FINASSURANCE, société de courtage d'assurance et mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement - n°ORIAS 07000574 (site internet www.orias.fr) - SNC au capital de 15 250 euros - 69 avenue de Flandre 59700 Marcq-en-Baroeul - SIREN 352 937 247 RCS Lille Métropole, auprès de SOGECAP pour les garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Interruption de Travail pour Accident ou Maladie. SOGECAP, société anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital respectif de 1 168 305 450 euros - SIREN 086 380 730 RCS Nanterre. Entreprises d'assurances régies par le Code des assurances et soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09. Les noms des compagnies d'assurances interrogées sont disponibles sur simple demande (article L520-1-II-1°-b du Code des assurances).

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À FOURNIR POUR L'ÉTUDE D'UN DOSSIER (PAGE 2/5)

Merci de joindre à votre simulation et bon de commande signé, une photocopie des justificatifs suivants :

- Pièce d'identité** (recto/verso du (des) emprunteur(s) valide).
Si non, copie du passeport.
- Justificatif de domicile** (- de 3 mois)
Si locataire, une facture d'électricité ou de téléphone fixe.
Si propriétaire, les 2 pages de taxe foncière.
- Relevé d'Identité Bancaire** (RIB),
- Dernier avis d'imposition** (4 volets),
- 3 derniers bulletins de salaire**.
Si artisan/commerçant, dernier bilan (actif/passif/ compte de résultats).
Si profession libérale, liasse fiscale 2035.
- Dernier avis d'ISF ou d'IFI**, si vous y êtes soumis.

À RETOURNER

PAR MAIL

info@sgb-finance.com

PAR COURRIER

SGB FINANCE

1 rue Célestin Freinet

BP 50102 - 44201 Nantes 2

SIGNATAIRE

CO-SIGNATAIRE

Nom : _____
 Nom de jeune Fille : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : _____ / _____ / _____
 N° tél fixe* : _____
 N° tél portable* : _____
 E-mail : _____ @ _____

Nom : _____
 Nom de jeune Fille : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : _____ / _____ / _____
 N° tél fixe* : _____
 N° tél portable* : _____
 E-mail : _____ @ _____

SITUATION FAMILIALE

- Célibataire Pacsé Concubin
 Marié Veuf Divorcé

Si marié, sous quel régime : _____

SITUATION PROFESSIONNELLE

- Dirigeant Salarié Profession libérale
 Artisan Retraité

Profession : _____

Employeur : _____

Date d'entrée : _____ / _____ / _____

VOTRE HABITATION PRINCIPALE

- Propriétaire Locataire Hébergé à titre gratuit

Date d'entrée : _____ / _____ / _____

Charge mensuelle (crédit ou loyer) : _____ €

AUTRES CRÉDITS

Auto : _____ €/mois - Dernière échéance : /

Conso : _____ €/mois - Dernière échéance : /

Autre : _____ €/mois - Dernière échéance : /

SITUATION FAMILIALE

- Célibataire Pacsé Concubin
 Marié Veuf Divorcé

Si marié, sous quel régime : _____

SITUATION PROFESSIONNELLE

- Dirigeant Salarié Profession libérale
 Artisan Retraité

Profession : _____

Employeur : _____

Date d'entrée : _____ / _____ / _____

VOTRE HABITATION PRINCIPALE

- Propriétaire Locataire Hébergé à titre gratuit

Date d'entrée : _____ / _____ / _____

Charge mensuelle (crédit ou loyer) : _____ €

AUTRES CRÉDITS

Auto : _____ €/mois - Dernière échéance : /

Conso : _____ €/mois - Dernière échéance : /

Autre : _____ €/mois - Dernière échéance : /

* Voir mention page 3

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À FOURNIR POUR L'ÉTUDE D'UN DOSSIER (PAGE 3/5)

VOTRE PROJET

- Est-ce votre 1^{er} bateau ? Oui Non
- Propriétaire d'une place de port ? Oui Non
- Est-il destiné à la gestion / location ? Oui Non
- Durée du financement ? _____ans
- Adhésion à l'assurance emprunteur (sous réserve d'éligibilité) : Oui Non
- Adhésion à l'assurance Plaisance Locassurance (sous réserve d'éligibilité) : Oui Non
- Adhésion à l'assurance Remorque (si assurance Plaisance souscrite et sous réserve d'éligibilité) : Oui Non

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées ci-dessus et confirme mon accord de principe sur cette simulation de financement, sous réserve d'acceptation de mon dossier par SGB FINANCE, le : / /

SIGNATURE

SIGNATURE

*Opposition au démarchage téléphonique. Conformément aux dispositions de l'article L223-1 du Code de la consommation, vous disposez du droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique selon les modalités décrites sur le site www.bloctel.gouv.fr.

COLLECTE DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

a) Traitements de données à caractère personnel

- SGB FINANCE, domiciliée au 69 Avenue de Flandre 59708 Marcq-en-Barœul Cedex France et représentée par son Directeur Général Monsieur Philippe DOLO, effectue, en tant que responsable de traitement, des traitements de données à caractère personnel vous concernant pour la réalisation des finalités décrites au paragraphe "Finalités des traitements de données" ci-dessous (ci-après "les Finalités").
- SGB FINANCE s'engage à protéger votre vie privée et la confidentialité de vos données à caractère personnel dans le respect des dispositions fixées par le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de toute autre réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
- SGB FINANCE a désigné un Délégué à la protection des données personnelles dont les coordonnées de contact sont SGB FINANCE - Pôle PDCP - 69 Avenue de Flandre - 59700 Marcq-en-Barœul ou pdcpc-sgb@cgifinance.fr.
- Une donnée à caractère personnelle est toute information permettant de vous identifier directement ou indirectement (nom, prénom, adresse postale ou électronique, numéro de téléphone, numéro client.). Les traitements de données à caractère personnel mis en place par SGB FINANCE visent notamment à collecter, enregistrer, structurer et utiliser les données à caractère personnel (ci-après "les données") vous concernant. Pour les Finalités, SGB FINANCE traite des données relatives à votre identité et, si besoin, des membres de votre foyer, et votre situation personnelle, professionnelle, économique, financière et bancaire.
- Les données sont obligatoires et nécessaires aux Finalités. A défaut de les communiquer à SGB FINANCE, les Finalités ne pourront être réalisées. Toute déclaration fautive ou irrégulière pourra faire l'objet d'un traitement spécifique destiné à prévenir et gérer les irrégularités.

b) Comment les données sont-elles collectées ?

- Les données traitées par SGB FINANCE sont collectées selon différents procédés :
 - soit directement auprès de vous par le biais de formulaires du présent site ;
 - soit auprès de tiers : (i) dans le cadre d'une éventuelle demande de financement de votre part, SGB FINANCE consulte, en lien avec sa gestion des risques d'impayés, le Fichier National des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) et le Fichier Central des Chèques (FCC) et y collecte des données vous concernant et (ii) SGB FINANCE recherche et collecte auprès d'organismes tiers (bases de données privées,...) des données vous concernant afin de procéder à des contrôles dans le cadre de ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et d'application des sanctions financières.

c) Finalités et base juridique des traitements de données

- Les données ainsi que celles éventuellement déjà détenues par SGB FINANCE et les informations collectées ultérieurement sont traitées pour les Finalités décrites dans le tableau ci-dessous. Les traitements sont réalisés sur le fondement des bases juridiques définies dans le même tableau.
- Ces bases juridiques sont (i) le respect par SGB FINANCE d'une obligation légale, réglementaire ou administrative (la loi impose à SGB FINANCE de procéder à un traitement de données) ou (ii) l'exécution de mesures précontractuelles nécessaires à la conclusion d'un contrat de financement suite à une demande en ce sens de votre part (les mesures précontractuelles et le traitement de données s'y rapportant sont requises par SGB FINANCE pour les besoins de sa décision d'accepter de conclure ou non un tel contrat avec vous) ou (iii) la poursuite par SGB FINANCE de ses intérêts légitimes (le traitement des données est mis en œuvre dans le but de satisfaire les intérêts notamment commerciaux et économiques de SGB FINANCE dans le respect des droits et intérêts fondamentaux des personnes concernées).

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À FOURNIR POUR L'ÉTUDE D'UN DOSSIER (PAGE 4/5)

Finalités	Base juridique
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des personnes effectuant une demande de financement : collecte et vérification d'une preuve d'identité et de justificatifs de domicile et d'activité • Prévention et traitement des situations de surendettement (consultation du FICP et du FCC) • Communication par SGB FINANCE aux sociétés habilitées du Groupe Société Générale et aux autorités de contrôle, de tutelle, administratives, fiscales ou judiciaires habilitées à des fins notamment de gestion Du risque opérationnel, de déclarations prudentielles et de contrôle financier et pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières ou pour répondre à des réquisitions judiciaires • Gestion des oppositions au démarchage téléphonique (Bloctel) 	Obligations légales, réglementaires ou administratives de SGB FINANCE
<ul style="list-style-type: none"> • Etude des demandes de financement • En lien avec les demandes de financement : évaluation, sélection et gestion des risques de crédit et de défaillance, constitution de modèles statistiques, décision d'octroi ou de refus d'octroi des financements demandés 	Exécution de mesures précontractuelles nécessaires à la conclusion du contrat de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Opérations de prévention et de gestion des irrégularités • Traitement de gestion électronique de documents : traitement consistant à numériser les documents nécessaires aux demandes de financement afin de faciliter leur consultation par le personnel chargé de la gestion de ces demandes • Ecoutes et enregistrements téléphoniques lors d'appels avec les personnels de SGB FINANCE : ces écoutes et enregistrements permettent à SGB FINANCE d'améliorer sa démarche qualité auprès de sa clientèle et de former et évaluer son personnel • Actualisation de données déjà détenues par SGB FINANCE par voie de normalisation, enrichissement et déduplication • Réalisation d'enquêtes et de sondages par SGB FINANCE afin de recueillir vos avis et retour d'expérience sur ses produits et services, organisation et gestion de jeux concours et loteries 	Poursuite par SGB FINANCE de ses intérêts légitimes

d) Quels sont les destinataires des données ?

- Les données sont destinées à SGB FINANCE et à ses services et personnels dans la limite de leurs attributions et dans les limites nécessaires à l'exécution des finalités décrites au paragraphe c) ci-dessus.
- Dans le cadre du respect de ses obligations légales, réglementaires ou administratives, les données pourront être communiquées par SGB FINANCE aux sociétés habilitées du Groupe Société Générale et aux autorités de contrôle, de tutelle, administratives, fiscales ou judiciaires habilitées à des fins notamment de gestion du risque opérationnel, de déclarations prudentielles et de contrôle financier et pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières ou pour répondre à des réquisitions judiciaires.
- Le cas échéant, les données seront également destinées aux courtiers et assureurs partenaires de SGB FINANCE pour les besoins de l'adhésion, de l'exécution et de la gestion du ou des contrats d'assurance éventuellement souscrits et des sinistres.
- Dans les limites nécessaires à l'exécution des Finalités, les données pourront être communiquées par SGB FINANCE à ses sous-traitants et mandataires. Dans ce cadre, des données peuvent être transférées vers des sous-traitants situés dans des pays non-membres de l'Espace Économique Européen. Dans ces cas, afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données, un cadre contractuel précis et exigeant détermine les conditions d'intervention de ces sous-traitants. Ce cadre contractuel est fondé soit sur une décision d'adéquation de la Commission européenne soit sur les clauses contractuelles types conformes aux modèles adoptés par la Commission européenne (des renseignements sur les décisions d'adéquation et les clauses contractuelles types sont disponibles sur le site de la CNIL : www.cnil.fr – rubrique "Mes démarches" puis "Transférer des données hors de l'UE").

e) Durée de conservation des données

- En cas d'octroi d'un financement, vos données seront conservées pour la durée de la relation contractuelle augmentée de 5 ans.
- Si aucun financement n'est octroyé, vos données ne seront conservées que 14 mois.
- Les éventuels enregistrements de conversations téléphoniques avec les personnels de SGB FINANCE sont conservés au maximum 6 mois.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À FOURNIR POUR L'ÉTUDE D'UN DOSSIER (PAGE 5/5)

f) Vos droits

- Si vous effectuez une demande de financement auprès de SGB FINANCE, en cas de refus de celle-ci, vous pouvez solliciter un entretien afin de présenter vos observations. Pour ce faire, vous devez adresser votre demande à l'adresse ci-dessous.
- Concernant vos données, vous disposez des droits suivants :
 - un droit d'accès vous permettant d'obtenir la communication des données vous concernant traitées par SGB FINANCE ;
 - un droit de rectification vous permettant de demander la rectification et la mise à jour des données vous concernant ;
 - un droit d'effacement vous permettant de demander la suppression de données si (i) les données ne sont plus nécessaires pour les Finalités ou (ii) vous vous êtes opposé(e) au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ou (iii) les données ont fait l'objet d'un traitement illicite ou (iv) les données doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union Européenne ou par le droit français ;
 - un droit de limitation vous permettant d'obtenir de SGB FINANCE une suspension du traitement des données vous concernant si (i) l'exactitude des données est contestée par vous, pendant une durée permettant à SGB FINANCE de vérifier l'exactitude des données ou (ii) le traitement est illicite et vous vous opposez à l'effacement des données et exigez à la place la limitation de leur utilisation ou (iii) SGB FINANCE n'a plus besoin des données aux fins du traitement mais celles-ci vous sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ou (iv) vous vous êtes opposé(e) au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par SGB FINANCE prévalent sur les vôtres ;
 - un droit à la portabilité vous permettant de recevoir de SGB FINANCE, sous un format structuré, les données vous concernant ou de demander la transmission directe de ces données à un autre responsable de traitement. Ce droit est limité aux données fournies par vous, traitées par SGB FINANCE de façon automatisée (les fichiers papiers sont donc exclus) dans le cadre de l'exécution de votre demande de financement. Les données créées par SGB FINANCE telles qu'un numéro de client, de contrat ou un profil de client ainsi que les traitements mis en œuvre par SGB FINANCE pour répondre à ses obligations réglementaires et dans son intérêt légitime (par exemple la prospection commerciale) sont exclus du droit à la portabilité ;
 - un droit d'opposition vous permettant, pour des raisons tenant à votre situation particulière, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Vous pouvez également vous opposer, sans frais, à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, y compris par voie électronique.
- Ces droits s'exercent auprès de SGB FINANCE - Pôle PDCP - 69 Avenue de Flandre - 59700 Marcq-en-Barœul ou par email à pdcg-sgb@cgifinance.fr. Pour des raisons de sécurité, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Afin de permettre un traitement efficace des demandes, les personnes exerçant leurs droits ci-dessus sont priées d'indiquer clairement le droit qu'elles souhaitent exercer ainsi que tout élément facilitant leur identification (numéro de contrat par exemple).
- En vertu des dispositions de l'article 40-1 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données après votre décès.
- Pour le droit d'accès aux traitements mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, il doit être exercé auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).
- Pour mieux connaître vos droits, vous pouvez également consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, accessible à l'adresse suivante : <http://www.cnil.fr>. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.
- Conformément aux dispositions de l'article L223-1 du Code de la consommation, vous disposez du droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique selon les modalités décrites sur le site www.blgctel.gouv.fr.

SGB FINANCE est une filiale des Groupes CGL et Bénéteau - 69 avenue de Flandre - 59708 Marcq-en-Barœul cedex - France. SA au capital de 6 054 250 Euros – Siren 422 518 746 - RCS Lille Métropole. N° TVA Intracommunautaire : FR 20 422 518 746.

Assurance emprunteur

Document d'Information sur le produit d'assurance

Compagnie: SOGECAP

Produit : Assurance emprunteur
Crédit/Location avec Option d'Achat Bateau /
Mobil Home

Entreprise d'assurance immatriculée en France et régie par le code des assurances - Numéro SIREN : 086 380 730

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit avant examen de vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce produit, dédié aux personnes de 18 ans à moins de 70 ans à l'adhésion, permet de prendre en charge le remboursement du financement assuré affecté à l'achat d'un bateau (dont le montant du capital assuré est de 600 000 € maximum) à hauteur de la quotité choisie à l'adhésion, en cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie à la suite d'une maladie ou d'un accident et éventuellement en cas d'Interruption de Travail pour accident ou maladie.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Sous réserve de satisfaire aux conditions d'adhésion :

GARANTIE SYSTEMATIQUEMENT PREVUE

✓ **Décès consécutif à un accident ou une maladie.**

Versement du capital restant dû assuré au jour du Décès pour le crédit et de l'indemnité de résiliation déduction faite du dépôt de garantie affecté de la quotité en Location avec Option d'Achat .

GARANTIE NON SYSTEMATIQUE

- **Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)** : impossibilité, suite à une maladie ou un accident, de se livrer à une activité procurant gain ou profit et obligeant à recourir à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie courante.

Versement du capital restant dû assuré pour le crédit et de l'indemnité de résiliation déduction faite du dépôt de garantie affecté de la quotité en Location avec Option d'Achat au jour où l'adhérent est réputé par l'assureur en état de PTIA.

GARANTIES OPTIONNELLES

- **Interruption de Travail pour Accident ou Maladie (ITAM)** : inaptitude temporaire totale de l'assuré, médicalement justifiée d'exercer son activité professionnelle.

Versement des mensualités dans la limite de la quotité assurée.

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les sinistres survenus en dehors de la période de validité du contrat.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES EXCLUSIONS

- ! Les exclusions légales, dont :
 - les faits intentionnellement causés par l'assuré.
 - le fait de guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, rixes si l'assuré y prend une part active.
 - les arrêts de travail dus au congé légal de maternité
- ! Le suicide au cours de la 1^{ère} année d'adhésion.
- ! Les suites et conséquences d'un accident antérieur à la date de signature de la demande d'adhésion.
- ! L'accident consécutif à une alcoolémie égale ou supérieure à celle fixée par la législation en vigueur à la date de survenance de l'accident ou à l'usage de stupéfiants hors de toute prescription médicale.
- ! La pratique de sport ou d'activités terrestre, maritime ou fluvial, compétitions s'y rapportant, comportant l'usage d'un engin terrestre, maritime ou fluvial.

PRINCIPALES RESTRICTIONS

- ! En cas d'Interruption de Travail pour Accident ou Maladie, prise en charge des mensualités du financement à compter du 91^e jour continu.



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Le sinistre est couvert dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat ou de non garantie

A l'adhésion au contrat

- Satisfaire aux formalités médicales demandées au moment de l'adhésion.
- Répondre personnellement au questionnaire de santé à l'adhésion et répondre avec exactitude aux questions posées par l'assureur pour lui permettre d'apprécier les risques qu'il prend en charge.

En cours de contrat

- Signaler toutes circonstances nouvelles aggravant les risques ou en créant de nouveaux.
- Payer la prime.

En cas de sinistre

- Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre.
- En cas de prise en charge au titre de la garantie Interruption de Travail pour Accident ou Maladie, signaler toute reprise d'activité rémunérée même à temps partiel pendant la période de prise en charge.



Quand et comment effectuer les paiements ?

- Les primes sont payables par prélèvement automatique intégré dans le prélèvement des échéances du financement.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

- Le contrat prend effet à la date d'acceptation de la Demande d'adhésion par l'Assureur.
- Le contrat est conclu pour toute la durée du financement sauf résiliation par l'une des deux parties.
- La garantie Décès cesse à la fin du mois suivant le 80^{ème} anniversaire de l'assuré.
- La garantie Perte Totale et Irréversible d'Autonomie cesse à la fin du mois suivant le 60^{ème} anniversaire de l'assuré.
- La garantie Interruption de Travail pour Accident ou Maladie cesse dès la prise d'effet de la retraite, départ ou mise en préretraite ou au plus tard à la fin du mois suivant le 65^{ème} anniversaire de l'assuré.
- En cas de contrat conclu à distance, l'adhérent dispose d'un délai de renonciation de 14 jours qui commence à courir à compter de la conclusion du contrat, ou à compter de la réception par l'assuré de l'ensemble de la documentation contractuelle, si cette date est postérieure à la date de conclusion du contrat.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation peut être demandée par lettre recommandée dans les cas et conditions prévus au contrat.

La résiliation peut être demandée par l'adhérent au moins deux mois avant la date anniversaire du contrat.